



Un syndicat, ou toute organisation qui prétend représenter dignement tous les personnels de l'Éducation Nationale, se doit d'être apolitique, de reprendre à son compte les positions partagées par la grande majorité des collègues, de ne pas être suspendu aux subsides du ministère, d'être proche des personnels et du terrain. Pour recueillir la confiance tant nécessaire aux personnels il faut la mériter. Action & Démocratie a été créé pour répondre à ces exigences, syndicat d'avenir qui porte l'espoir commun de nos pairs pour retrouver la voie du bon sens au sein de l'éducation et de nos métiers.

C'est pourquoi, faisant le pari de l'intelligence, nous partageons avec vous tous des analyses authentiques et exigeantes tout en proposant des mesures précises et avisées.

Le Président,

Walter Ceccaroni

Le Conseil supérieur de l'éducation se prononce à une très large majorité contre le projet de décret mettant en œuvre la réforme du baccalauréat.

Par **40 voix contre, 19 voix pour, et 11 abstentions**, le Conseil supérieur de l'éducation a émis un avis défavorable au projet de décret modifiant le Code de l'éducation qui introduit, notamment, une part de contrôle continu dans le baccalauréat à hauteur de 40%.

Action & Démocratie, le syndicat de l'éducation de la **CFE-CGC**, se réjouit de ce résultat, auquel il a contribué non seulement par son vote mais par ses multiples et vigoureuses prises de parole ainsi que par les vœux et amendements qu'il a défendus au nom de la **CFE-CGC**.

Ce vote permet d'ores et déjà d'en finir avec une fable entretenue par le ministère, et grâce à la complaisance des médias, selon laquelle sa réforme du baccalauréat serait approuvée par « 70% des Français », mensonge grossier qui a été repris par toute la presse suite au passage du ministre, à la mi-février, dans une émission télévisée où il avait montré pendant quelques secondes une infographie censée établir que les choses allaient devenir plus « simples » ! Bien entendu, la presse n'a pas donné un semblable écho au rejet de cette réforme par le Conseil supérieur de l'éducation, mais il suffit à attester de façon irrécusable que cette réforme est vouée à l'échec faute du consensus et de l'approbation de ceux qui devront en dernière instance l'appliquer et de qui dépend son succès.

En outre, et malgré cet avis défavorable du Conseil supérieur de l'éducation, **le ministère poursuit imperturbablement, après celle du baccalauréat, la mise en œuvre au pas de charge de sa réforme du lycée**, en convoquant à nouveau le Conseil supérieur les 12 et 13 avril pour examiner les projets d'arrêtés fixant les grilles horaires en seconde, première et terminale.

Action & Démocratie a dénoncé cette précipitation dès le mois de novembre, et derechef à l'issue de la remise du Rapport Mathiot. Une telle précipitation, qui n'est motivée que par la volonté de réaliser une promesse de campagne électorale avant la fin du quinquennat, revient à soumettre l'avenir de l'école aux impératifs d'un calendrier politique qui lui est par nature étranger.

Action & Démocratie déplore également que la méthode mise en œuvre, consistant à imposer des mesures qu'on a d'emblée soustraites à toute discussion pour ne laisser aux organisations la liberté de négocier que sur des détails, empêche finalement de se pencher sérieusement sur les vraies difficultés, celles que les professeurs observent sur le terrain et auxquelles la réforme envisagée, totalement sourde à leur expertise, n'apporte strictement aucune solution.

Action & Démocratie sera constamment aux côtés des professeurs qui refusent que l'examen du baccalauréat soit dénaturé et bradé. Notre syndicat continuera d'exiger la remise à plat totale d'une réforme bâclée dont les conséquences, si elle devait être appliquée, conduiraient à **un affaissement supplémentaire du niveau scolaire des bacheliers et une détérioration considérable des conditions d'exercice de nos métiers.**

Retour sur le CSE du 21 mars 2018

Fidèles à nos engagements et nos déclarations précédentes, nous avons déployé tous nos efforts pour obtenir premièrement **le retrait de l'ordre du jour des textes concernant le baccalauréat** et deuxièmement, par notre travail sur les textes et les amendements que nous avons déposés au préalable, **le retrait des dispositions les plus néfastes contenues dans ce projet**, que nous avons déjà critiquées dans notre analyse du Rapport Mathiot.

A l'issue de notre [déclaration liminaire \(lire ci-après\)](#), nous avons déposé plusieurs vœux, dont l'un, identique à celui déposé par d'autres organisations, consistait à demander le retrait des textes concernant le baccalauréat de l'ordre du jour. Ce vœu commun a été adopté par l'écrasante majorité du Conseil, avec 49 voix pour (dont Action&Démocratie-CFE-CGC, SNES, CGT, FO), 21 contre (dont l'UNSA et le SNALC) et 1 abstention. L'administration en a pris connaissance et a maintenu l'ordre du jour malgré cela ! Tandis que les autres organisations l'ayant réclamé se réfugiaient alors dans un silence assourdissant, qui devait durer jusqu'à la fin de la séance, seule **Action & Démocratie** a pris la parole pour dénoncer cette situation invraisemblable où l'assemblée rejette l'ordre du jour et où son expression est délibérément et scandaleusement ignorée, ce qui entache la suite de la séance sinon d'illégalité du moins d'illégitimité. **Nous avons annoncé que ce déni de démocratie, à l'image de la pseudo-**

consultation autour de la réforme du baccalauréat, serait porté à la connaissance de la profession toute entière, ce que nous faisons donc ici même.

Action & Démocratie a défendu par la suite les principes fondamentaux que le projet de décret remet gravement en cause en introduisant le contrôle continu et la prise en compte des bulletins scolaires dans l'obtention du diplôme du baccalauréat. Parmi ces principes, il en est un qui figure dans le Code de l'éducation : « **les membres du jury ne peuvent pas examiner leurs élèves de l'année en cours** ». Nous considérons que ce principe suffit à annuler toutes les dispositions tendant à introduire une part de contrôle continu, et notamment la disposition prise dans l'arrêté concernant le contrôle continu d'intégrer la moyenne des bulletins trimestriels, à hauteur de 10%, dans la somme des points permettant d'obtenir le baccalauréat. Notre amendement, examiné en commun avec un amendement identique déposé par le SGL, n'a pas été adopté par le CSE (5 pour, 23 contre, 19 abstentions et... 23 refus de vote !). **Nous étudierons donc la possibilité de saisir le Conseil d'Etat pour faire respecter ce principe, sans le respect duquel le baccalauréat perdrait toute valeur et deviendrait évidemment un « diplôme maison »**. Nous dénonçons également le fait que les notes mises pendant l'année, si elles étaient prises en compte pour le baccalauréat, feraient l'objet de pressions permanentes de la part de la hiérarchie de proximité et des parents, si ce n'est des élèves eux-mêmes, et qu'il suffira que quelques professeurs cèdent à ces pressions pour entraîner tous les autres, les professeurs les plus exigeants finissant par aligner leur notation sur les moins exigeants afin de ne pas nuire à leurs élèves. De plus, faute de pouvoir harmoniser ces notes, que ce soit entre les établissements ou même à l'intérieur de chaque établissement, cette disposition fait perdre aux candidats toute garantie d'équité sur 10% de leur examen.

Nous avons donc voté contre le décret, tout en prenant acte des améliorations consenties par le ministère qui, sur deux points, a en effet retenu nos amendements, lesquels en l'occurrence se trouvaient identiques à deux amendements déposés par l'UNSA, quoiqu'avec des motivations fort différentes. Ainsi, grâce à notre travail sur le texte :

1/ Les enseignements donnant lieu à des épreuves terminales communes ne sont plus qualifiés d'enseignements de « culture commune », ni relevant d'un improbable « socle de culture commune » (sic), mais deviennent tout simplement des enseignements communs, distincts des enseignements de spécialité et des enseignements facultatifs. (Amendement voté par 53 voix pour, 3 contre, 9 abstentions et 6 refus de vote)

2/ Plus important, nous avons obtenu du ministère que le second groupe d'épreuves reste constitué d'épreuves orales (portant au choix du candidat sur deux enseignements obligatoires donnant lieu à des épreuves finales) et non, comme il était auparavant envisagé, que l'élève ait le choix entre l'examen du livret ou une épreuve orale. (Amendement voté par 34 voix pour, 8 contre, 23 abstentions et 6 refus de vote).

Ces deux améliorations n'ont cependant pas suffi à nous faire changer d'avis sur le reste, et notamment sur le contrôle continu. D'une part pour les 10% constitués par la prise en compte des bulletins, parce qu'il met en cause un principe qui ne doit pourtant souffrir aucune exception, à savoir que les membres du jury ne doivent pas examiner leurs propres élèves. D'autre part pour les 30% constitués d'épreuves passées en cours d'année, organisées par les

établissements à l'instar des « bac blancs » actuels, et ne présentant donc aucune garantie d'anonymat ni d'équité.

Quant à l'argumentation commune au ministère et au SNALC, fervent partisan de cette réforme, consistant à prétendre que les bulletins sont déjà pris en compte à hauteur de 100% pour l'orientation, nous ne pouvons la considérer autrement que comme un grossier sophisme, l'orientation n'ayant rien à voir avec l'obtention de l'examen à laquelle elle est suspendue. **Il est clair que le but de cette réforme est de se passer de cette formalité qu'est l'examen, et de faire en sorte que tout soit joué d'avance. On prétend « muscler » le baccalauréat, alors qu'on achève de rendre son obtention superfétatoire et insignifiante !**

C'est pourquoi, même si nous avons salué comme il se devait l'effort du ministère pour les deux amendements qu'il a fini par accepter, nous avons tout de même voté « contre » conformément à ce que nous avons annoncé dans notre déclaration préalable puisque tous nos autres amendements, tendant à supprimer la prise en compte des bulletins et à obtenir une organisation des épreuves dites de contrôle continu en épreuves anticipées corrigées par des professeurs extérieurs à l'établissement, n'ont pas été retenus.

Le SE-UNSA en revanche, qui avait annoncé dans sa déclaration préalable qu'il voterait « contre », a fini par voter « pour ». Il a ainsi rejoint les 18 autres voix « pour », parmi lesquelles celles du SNPDEN-UNSA, du SIEN-UNSA et du SNALC, chacun d'eux revendiquant plus ou moins ostensiblement tout ou partie de la paternité de cette réforme.

Quant à la FCPE, qui pour une fois partageait de nombreuses analyses avec nous et annonçait également dans sa déclaration préalable qu'elle ne voterait pas ce texte, elle a fini par s'abstenir piteusement, comme 10 autres organisations.

Parmi les 40 voix « contre », outre celle d'Action & Démocratie-CFE-CGC, on mentionnera celles du SNES-FSU, du SNFOLC, de SUD, de la CGT, du SGL et de la CFDT, seules ces deux dernières ayant déposé des amendements et participé aux débats, les premières se bornant à voter sans prendre part aux débats.

Les projets d'arrêtés sur les épreuves du baccalauréat général et les épreuves des baccalauréats technologiques ont fort logiquement été rejetés dans les mêmes proportions (respectivement 41 et 46 contre, 17 et 8 pour, 8 et 9 abstentions) et Action & Démocratie a évidemment voté « contre » non sans avoir essayé, en vain, d'obtenir un rééquilibrage des coefficients. On signalera que le SGEN-CFDT a proposé, dans un sens totalement opposé à celui que nous défendons, que l'épreuve orale soit affectée d'un coefficient de 15 (contre 10 dans le projet) et celle de philosophie de 5 (contre 8 dans le projet et que nous voulions porter à 10) : son amendement a fort heureusement été rejeté par 39 voix contre, 10 pour, 16 abstentions et 2 refus de vote.

Enfin, nous avons voté contre le projet d'arrêté portant sur le contrôle continu sans déposer le moindre amendement et le Conseil supérieur de l'éducation l'a en toute incohérence approuvé par 34 voix pour (dont le SNALC, la CFDT et l'UNSA), 31 contre et 3 abstentions.

Au cours de cette séance, **Action & Démocratie** a voulu, une fois encore, se faire le porte-parole de la majorité des professeurs et du bon sens. Des syndicats ont constitué une intersyndicale du second degré à laquelle nous n'avons pas été associés, et nous ne le regrettons pas : nous revendiquons en effet notre totale indépendance et notre seul souci du terrain ; nous ne cherchons pas à tout prix des accords de façade entre états-majors afin d'apposer une signature ou un logo en bas de textes sans nuance, souvent simplistes, et qui finissent par rendre la voix des professeurs inaudibles. En revanche, si vous vous reconnaissez dans notre expression et si vous souhaitez y contribuer, n'hésitez pas à faire circuler nos textes et à rejoindre une structure neuve, dynamique et bien décidée, en renouvelant le syndicalisme enseignant, à faire retentir avec clarté et fermeté la voix des professeurs de terrain !

[Notre déclaration préalable au Conseil supérieur de l'éducation le 21 mars 2018 :](#)

René CHICHE, porte-parole National action et Démocratie CFE-CGC